

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

Date de convocation :
23 novembre 2020
Date d'affichage :
30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-01 AFFAIRES GENERALES : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/10/2020

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 23 octobre dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 23 octobre dernier :

- **ADOPTENT la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-02 LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ : Mise à disposition des biens de la commune à LCC

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-03-19 du 19/06/2020 car Liffré-Cormier Communauté souhaite qu'apparaisse l'inventaire des biens transférés concernant l'assainissement et l'eau potable.

Monsieur Le Maire expose que le transfert obligatoire a entraîné un transfert de l'actif et du passif vers Liffré-Cormier Communauté sous forme d'une mise à disposition.

Monsieur le Maire propose :

- la mise à disposition des biens de l'assainissement et de l'eau potable à Liffré-Cormier Communauté, selon la répartition définie en annexe
- les écritures de mise à disposition à Liffré Cormier communauté, selon la répartition définie en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le PV de l'actif et du passif à Liffré-Cormier sous forme d'une mise à disposition
- **DONNE** délégation à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la matérialisation de ce dossier

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u>
23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u>
30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-03 FINANCES : Participation aux écoles – Révision de la convention OGEC

Pour déterminer le montant à demander aux communes dans le cadre de leurs enfants scolarisés à l'école Les Korrigans et pour également fixer le montant à verser à l'OGEC dans le cadre de la convention conclue, il est nécessaire de calculer le coût de fonctionnement de l'école publique.

M. Le Maire présente au conseil municipal le coût de fonctionnement de l'école publique année scolaire 2019-2020 :

Détermination coût de fonctionnement année scolaire 2019-2020 sur dépenses année civile 2019										
		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013		
FOURNITURES DIVERSES		38539,26	33444,22	30536,73	30692,66	29353,08	28466,82	31148,68		
Frais de personnel	classes maternelles	78675,25	82474,73	77177,76	75614,8	72930,35	71857,05	69462,03		
Frais de personnel	classes élémentaires	16868,27	14146,74	15080,79	13813,55	12570,38	12570,38	9577,92		
Frais de personnel	toutes les classes	1845,25	1636,77	1609,17	1777,08	1944,05	1945,25	1931,73		
		135928,03	131702,46	124404,45	121898,09	116797,86	114839,5	112120,36		
Rappel par année										
Nombre d'élèves 2019-2020 : 172		dont 66 maternelles 106 primaires		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
<u>Coût moyen par élève :</u>		135928,03	172	790,28	704,29 €	609,83 €	580,47 €	581,08 €	546,90 €	546,85 €
<u>Coût moyen par élève élémentaire :</u>										
Fournitures diverses		38539,26	172	224,07 €						
Personnel classes élémentaires		16868,27	106	159,13 €						
Frais personnel de toutes classes		1845,25	172	10,73 €						
<u>Coût élève élémentaire :</u>				393,93 €	308,51 €	273,59 €	261,70 €	246,48 €	245,38 €	255,93 €
<u>Coût moyen par élève maternelle :</u>										
Fournitures diverses		38539,26	172	224,07 €						
Personnel classes maternelles		78675,25	66	1 192,05 €						
Frais personnel de toutes classes		1845,25	172	10,73 €						
<u>Coût élève maternelle :</u>				1 426,84 €	1 365,81 €	1 200,52 €	1 088,14	1 049,41	990,04	1 017,51 €
Participation Demandée à la Commune de Mécé :										
Rentrée 2019-2020	Nbre élèves	Coût/Elève			A RECOUVRER					
Maternelle :	6	1 426,84 €			8 561,06 €					
Elémentaire :	6	393,93 €			2 363,57 €					
Cumul :	12	Cumul :			10 924,63 €					

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan de l'école publique ci-dessus

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, **le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-04 FINANCES : Subvention pédagogique APE Notre Dame

Il est nécessaire de revoir la délibération 2015 sur la subvention pédagogique versée chaque année à l'APE Notre Dame.

Celle-ci était jusqu'à présent calculée sur la base 60 € / élèves.

Hors, le montant inscrit au BP 2020 pour la ligne fourniture scolaire ne correspond plus aux 60€ inscrits dans la délibération, il n'est donc plus possible de verser cette somme à l'APE Notre Dame. Le principe étant que les 2 écoles aient la même chose (en fonction du nb d'élèves)

Pour cette année il est inscrit au BP 9 000 € sur la ligne fournitures scolaires pour 166 élèves aux Korrigans soit 54.21€ /élèves.

A la rentrée 2020, l'effectif de l'école Notre Dame est de 74 élèves. Il est donc proposé de verser pour l'année 2020 une subvention de 4 011.54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser 4 011.54€ de subvention « pédagogique » à l'OGEC.**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-05 FINANCES : Détermination du montant de la subvention à verser à l'OGEC

Pour rappel, le coût de fonctionnement de l'école publique permet de déterminer la participation de la commune à l'OGEC de l'école Notre Dame.

Jusqu'à présent, la convention liant la commune et l'OGEC précisait que la commune participait au financement de l'OGEC en fonction du nombre d'élèves scolarisés sur la commune, la commune de Mecé participant quant à elle pour les élèves scolarisés sur sa commune.

Cette situation n'est aujourd'hui plus équilibrée et pour répondre aux dispositions de l'article L 442-5-1 du code de l'éducation qui dispose que : « *La contribution de la commune de résidence pour un élève scolarisé dans une autre commune dans une classe d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une des écoles publiques de la commune d'accueil.* »

En conséquence, cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ou, dans des conditions fixées par décret, le regroupement pédagogique intercommunal auquel elle participe ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son école publique »

Il est proposé, conjointement par les communes de Livré et Mecé, de modifier les modalités de participation au financement de l'OGEC, chaque commune prenant en charge les élèves résidant sur son territoire.

Le montant de la subvention au titre de l'année scolaire 2019/2020 à verser à l'OGEC est donc le suivant :

790.28 € x 42 élèves domiciliés à Livré = 33 191.76 €

Vu la délibération 2019-10-09, des acomptes ont été versés pour les 3 premiers trimestres à hauteur de 13 381.51 € chacun, soit 40 144.53 €.

La commune a versé 6 952.77€ de trop sur l'année 2020. Il va donc être demandé le remboursement de la différence à l'OGEC avec des modalités de remboursement à définir ultérieurement avec l'association.

La commune versera donc un acompte de 33 191.76€ / 4 = 8 297.94€ par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ETABLIT un titre de 6 952.77€ au nom de l'OGEC pour le règlement du trop-perçu avec des modalités de remboursement à définir avec l'association**
- **DETERMINE le montant des acomptes à 8 297.94€ par trimestre sur 2021**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à la modification de la convention avec l'OGEC.**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, **le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-06 FINANCES : Réaménagement de la maison de santé - devis

M. Le Maire présente les devis des travaux de réaménagement de la maison de santé pour pouvoir accueillir une orthophoniste à partir du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le devis de l'entreprise BELLOIR présenté par M. Le Maire pour le réaménagement de la maison de santé pour un montant de 37 000€ H.T.
- VALIDE le devis de l'entreprise THOUIN (plomberie-chauffage) pour un montant de 985€ H.T.
- VALIDE le devis de l'entreprise THOUIN (électricité) pour un montant de 1 045€ H.T.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2020 de la maison de santé

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-07 FINANCES : Tarifs de la location du local pour l'orthophoniste

A partir du 1er janvier 2021, une orthophoniste s'installera au sein de la maison de santé.

Pour ce faire, le conseil municipal est chargé de fixer le loyer qui lui sera demandé pour occuper :

- une pièce d'une superficie de 24.80 m² qui servira de local pour recevoir les patients
- les espaces communs et partagés suivant :
 - o un accueil et une salle d'attente de 25 m² partagés (50%)
 - o une salle de convivialité et de détente partagée de 25 m²
 - o des sanitaires partagés

A cela s'ajoute une provision mensuelle qui correspond aux charges que la commune avance avant de les refacturer au professionnel de santé à savoir :

- L'eau
- L'assainissement collectif
- L'électricité
- Le chauffage (chaudière à bois)
- La redevance pour les ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE le loyer mensuel à 265.93€ TTC**
- **FIXE le montant des charges à 49€ TTC/mois**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u>
23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u>
30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-08 FINANCES : Subventions aux associations

Pour rappel, lors du conseil municipal du 3/07/2020, le Conseil Municipal avait accordé les montants de subvention ci-dessous (délibération n°2020-04-17) :

Associations	Subventions votées 2019	Subventions demandées 2020	Vote Conseil Municipal
ACCA	250€	- €	-
ASLM Badminton	400€	- €	-
ASLM Basket	400€	- €	-
ASLM Danse Fitness	400€	- €	-
ASLM Foot	- €	500€	500€
Changeon(s) En Festival	1000€	- €	-
Club de l'Amitié	500€	500€	500€
Comité des Fêtes	Prise en charge partielle du feu d'artifice		
Etoile des Neiges	800€	1 429.88€	1 429.88€
Les Arts Kultur	1000€	1000€	1 000€
Livré Acti'Gym	- €	500€	500€
Tennis Club	400€	- €	-
U.N.C	250€	250€	250€
Cumul subventions accordées	5 400€	4 179.88€	4 179.88€

Compte tenu de la crise sanitaire, les associations du tennis, du badminton et de l'ACCA, prises par les délais, n'avaient pas fait de demande de subvention. Une 2^{ème} délibération va donc être prise pour compléter la 1^{ère}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 500€ à l'association « tennis » pour l'année 2020
- **ATTRIBUE** une subvention de 500€ à l'association « badminton » pour l'année 2020
- **ATTRIBUE** une subvention de 250€ à l'association « ACCA » pour l'année 2020.

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-09 FINANCES : Gratuité de salles pour les écoles de la commune

Il s'agit, dans ce point, d'actualiser la délibération n°2015-01-16 du 22/01/2015 qui signifiait que les salles annexes et polyvalentes étaient mises à disposition une fois par an pour un repas associatif pour chacune des deux écoles de la commune.

Cette délibération a besoin d'être réactualisée en précisant si cette mise à disposition gratuite doit se faire sur une année civile ou sur une année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de mettre à disposition gratuitement une salle communale deux fois dans l'année scolaire quel que soit l'évènement organisé pour les 2 écoles de Livré-sur-Changeon**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-10 FINANCES : Tarif emplacement camion ambulant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les tarifs appliqués aux emplacements des camions ambulants à partir du 1/01/2021 comme suit :**

Stationnements	Tarifs
Droit de stationnement pour vente (sauf le week-end de Pâques géré par le Comité des Fêtes)	50.16€
Droit de stationnement pour camion de restauration rapide à emporter y compris branchement électrique	9.18€ par ½ journée de stationnement

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-11 FINANCES : Subvention CCAS

Lors du vote du Budget Primitif principal de l'exercice 2020, il a été approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 8 844.65 euros vers le budget annexe du Centre d'Action Sociale de la Commune de Livré-sur-Changeon afin de réaliser des travaux de réhabilitation des logements sociaux situés rue Jean de la Mennais.

Une consultation a été lancée et une offre a été retenue pour effectuer le renforcement des planchers dans un 1^{er} temps pour un montant de 5 866€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 7 200€ vers le budget du Centre d'Action Sociale de la commune pour son exercice 2020**
- **IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 65738**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, **le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-12 RESSOURCES HUMAINES : Vote du ratio promu-promouvable

Des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promovables » remplace l'ancien système des quotas (déterminés par les statuts particuliers de chaque cadre d'emplois), et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quels que soient la filière et le mode d'accès (choix, examen professionnel) sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Le Maire reste libre de nommer, ou non, les agents à un grade d'avancement. Il peut choisir de ne pas inscrire les agents au tableau d'avancement de grade même si les ratios le permettent. Par contre elle ne peut procéder aux nominations que dans la limite des ratios fixés par l'assemblée délibérante.

Le comité technique a donné un avis favorable pour une proposition de fixer le taux à 100% pour tous les grades de la collectivité.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **FIXE le taux de promu-promouvables à 100% pour tous les grades de la collectivité.**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

Date de convocation :
23 novembre 2020
Date d'affichage :
30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-13 MUNICIPALISATION DU CENTRE DE LOISIRS : Acceptation des chèques vacances et des chèques CESU comme moyens de paiement du centre de loisirs

Jusqu'ici, le centre de loisirs acceptait les chèques CESU et les chèques vacances comme moyens de paiement pour régler les factures des prestations fournies.

Le chèque CESU se décline sous deux formes : **le CESU bancaire** qui ne peut être utilisé que pour payer la rémunération d'un salarié employé en direct au domicile et **le CESU préfinancé** qui peut être utilisé pour payer la garde d'enfants en structure d'accueil.

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter ces CESU préfinancés et les chèques vacances comme moyen de paiement,

Considérant que l'acceptation par la commune de ces modes de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui se voient dotés par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprise de ces chèques, qui ont parfois remplacé les aides directes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE, à compter du 1/01/2020, les CESU préfinancés et les chèques vacances en qualité de titres de paiement pour le centre de loisirs**
- **MODIFIE les actes constitutifs des régies des services concernés et habiliter les régisseurs à accepter en paiement les CESU préfinancés et les chèques vacances**
- **AUTORISE la commune à s'affilier au centre de remboursement des CESU (CRCESU) et des chèques vacances (ANCV) et par là même à accepter les conditions juridiques et financières de remboursement**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le **vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle polyvalente (cause COVID-19).

<u>Date de convocation :</u> 23 novembre 2020
<u>Date d'affichage :</u> 30 novembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 19

17 présents : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, M. Henri FERRON, Mme Laurence RENOULT, M. Dominique LECOINTE, M. Jérôme DE VERBIGIER, M. Jean-Marc BOUVET, M. Gwénaél HENRY, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Natacha DURAND, Mme Céline DAUNAY, Mme Valérie CHESNEL, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET.

2 excusés : M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUVET

2020-08-14 Renouvellement de la convention FGDON

La commune bénéficie des services de la FGDON : Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles en Ille-et-Vilaine depuis de nombreuses années et contribue ainsi au développement d'un service de qualité au plus proche des demandes. Aujourd'hui 310 communes soit 85% du département adhèrent au service. La convention qui nous lie avec la FGDON arrive à son terme.

Présentation de la proposition :

DUREE RENOUVELEMENT :

4 ans de 2021 à 2024. Il s'agit d'un engagement annuel avec une dénonciation de la convention possible sur simple décision du conseil municipal

LIMITES D'INTERVENTION :

Accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique.

Accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués (assurance des piégeurs comprise)

Prêt de matériel de piégeage (ragondins, corneilles, pigeons...) avec livraison et assistance à l'installation.

Possibilité de faire transiter toute aide financière attribuée par la commune à destination de bénévoles agissant dans le cadre de missions d'intérêt collectif. (Lutte ragondin ou autre...)

Accès au programme de lutte collective contre les chenilles processionnaires urticantes sur inscription préalable.

Accès au programme de lutte collective par piégeage contre les corneilles noires pour agriculteurs et particuliers.

Accès à la session de formations thématiques pour élus et agents.

Accès au service de lutte contre les pigeons en milieu urbain.

Intervention gratuite d'effarouchements sur les dortoirs d'étourneaux.

Inscription gratuite de deux agents municipaux par an à une session de formation aux méthodes de lutte contre les taupes (session théorique et pratique).

Accès au conseil technique et réglementaire sur le sujet des organismes nuisibles via les réunions thématiques.

Fourniture et formulaires administratifs liés à la gestion des animaux nuisibles.

Information régulière sur le thème des organismes nuisibles, sur les mesures en vigueur et l'évolution du contexte réglementaire.

Exonération de l'adhésion annuelle pour l'achat de produits ou matériel divers.

Accès aux opérations d'équipement collectif des communes en matériel spécifique (part communale de cages, équipement pour protection sanitaire des bénévoles, matériel d'équarrissage...) Matériels livrés par nos services.

Conditions préférentielles pour des interventions diverses chez les habitants de la commune (professionnels de l'agriculture et particuliers).

Conseils divers aux élus et aux agents municipaux, organisation de réunions locales de présentation et d'information sur demande.

PARTICIPATION FINANCIERE :

Notre commune entre dans la Tranche B du barème départemental établi : Commune de 1000 à 3000 habitants. La participation annuelle s'élève de manière forfaitaire à 165 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTER cette convention multi-services F.G.D.O.N. afin d'assurer la continuité des actions réalisées sur notre commune**
- **AUTORISER le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

Le Maire,
Emmanuel FRAUD.